

## 10. Glossaire

**ACCESSION** : Processus par lequel un pays devient partie contractante à un accord multilatéral. Les négociations avec les membres établis de l'OMC, par exemple, déterminent les engagements que doit prendre un pays non membre en matière de concessions (libéralisation du commerce) ou d'autres obligations particulières avant d'avoir droit à tous les avantages qu'apporte l'adhésion à l'OMC. (Accession)

**ACCORD SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (ATI)** : Cet accord, conclu sous l'égide de l'OMC et auquel adhèrent plus de 50 pays membres, prévoit l'élimination des droits de douane sur les produits de technologies de l'information commerciale et des télécommunications. (ITA : Information Technology Agreement)

**AEE** : Association européenne de libre-échange. À sa fondation en mai 1960, lors de la Conférence de Stockholm, elle comptait sept membres. Sa composition a changé en raison de l'adhésion de nouveaux membres et de l'accession de certains pays à l'Union européenne. Elle est actuellement composée de quatre membres : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse. (EFTA : European Free Trade Association)

**ALE** : Accord de libre-échange. Désigne souvent l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989. (FTA : Free Trade Agreement)

**ALECC** : Accord de libre-échange Canada-Chili, entré en vigueur le 5 juillet 1997. (CCFTA : Canada-Chile Free Trade Agreement)

**ALECCR** : Accord de libre-échange Canada-Costa Rica, entré en vigueur le 1er novembre 2002. (CCRFTA : Canada-Costa Rica Free Trade Agreement)

**ALECI** : Accord de libre-échange Canada-Israël, entré en vigueur le 1er janvier 1997. (CIFTA : Canada-Israel Free Trade Agreement)

**ALENA** : Accord de libre-échange nord-américain, visant le Canada, les États-Unis et le Mexique, entré en vigueur le 1er janvier 1994. (NAFTA: North American Free Trade Agreement)

**ANTIDUMPING** : Droits supplémentaires imposés par un pays importateur lorsque les importations sont facturées à un prix inférieur au prix demandé « normalement » sur le marché national de l'exportateur et causent un préjudice important à l'industrie nationale du pays importateur. (Anti-dumping)

**APEC** : Coopération économique Asie-Pacifique, composée de 21 pays côtiers du Pacifique qui désirent accroître la coopération économique dans cette région. Ses membres sont constitués des pays suivants : Australie, Brunei, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Hong Kong (Chine), Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République de Corée, Russie, Singapour, Taïpei chinois (Taïwan), Thaïlande et Vietnam. (APEC : Asia-Pacific Economic Cooperation)

**CA4 (Groupe des quatre de l'Amérique centrale)** : Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua. Ces pays en tant que groupe, mènent actuellement des négociations avec le Canada en vue d'un accord de libre-échange. (CA4 - Central America Four)

**CONTINGENT** : Limite explicite sur les quantités matérielles de produits déterminés qui peuvent être importées ou exportées pendant une période précise, habituellement mesurée d'après le volume, mais quelquefois selon la valeur. Le contingent peut être appliqué sur une base « sélective », avec des limites variables établies selon le pays d'origine, ou sur une base globale qui ne précise que la limite totale et a ainsi tendance à avantager les fournisseurs les plus efficaces. (Quota)